



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

OBJET :

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 20

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 7

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

30/01/26

Publication le :

30/01/26

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE – COMPTE RENDU

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Sandrine DEVEAUX (à Jean-Pierre HERRADA), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia PIVOT)

Le ou les membres absent(s) : Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renonciations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'hôtel de ville, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Paul Giraud, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de Belfort, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de la viderie, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de la viderie, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue centrale, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Cublize, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Cublize, renonciation au DPU le 22/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jean Moulin, renonciation au DPU le 02/01/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Paul Giraud, renonciation au DPU le 14/01/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint-Roch, renonciation au DPU le 19/01/2026

Concessions cimetière :

Cimetière n°1 :

20/11/2025 : renouvellement de concession, 5m², 15 ans
20/11/2025 : renouvellement de concession, 5m², 15 ans
24/11/2025 : renouvellement de concession, 6m², 30 ans
04/12/2025 : nouvelle concession, 4,8m², 30 ans
09/12/2025 : renouvellement de concession, 2,98 m², 15 ans

Cimetière n°3 :

04/12/2025 : renouvellement de concession, 6 m², 30 ans
04/12/2025 : renouvellement de concession, 6 m², 30 ans
04/12/2025 : renouvellement de concession, 6 m², 30 ans
09/12/2025 : renouvellement de concession, 3 m², 15 ans

Saint-Claude Huissel :

16/12/2025 : nouvelle concession, 3 m², 15 ans

Jury : Désignation de la liste des candidats admis en phase projet dans le cadre pour la construction d'un centre technique municipal

Engagement de dépenses :

Avenant n°2 au marché de travaux de « rénovation énergétique de l'école La Marelle » à Amplepuis :

Lot 5 – menuiseries extérieures aluminium – occultations – volets roulants : SAS CPB montant : 2 383,00 € HT.

Attribution du marché de travaux « Requalification du parking de l'église » à l'entreprise PONTILLE SAS pour un montant de 598 297,10 € HT.

Balayage voirie, contrat de prestation annuel, JPL DESHERBAGE :

Montant : 13 340,00 € HT 16 008,00 € TTC

Remplacement matériel incendie bâtiments communaux, LOIRE INCENDIE :

Montant : 1 540,00 € HT 1 848,00 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des délégations

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET